

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 16 JUILLET 2026

N° 2026-05-04

L'an deux mille vingt-six, le seize juillet à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du six juillet deux mille vingt-six, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Délégué-es présents-es

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 4 voix)**

Claude AURIAS

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteuse de 2 voix)**

Agnès ROSSI

**1 représentant du Conseil départemental de la Drôme
(porteur de 2 voix chacun)**

Pierre COMBES

**17 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs d'1 voix chacun)**

Fabienne BARBANSON, Françoise BELLANGER, Francis BOMPARD, Philippe CAHN, Gilles CREMILLIEUX, Bruno EYSSERIC, Rosy FERRIGNO, Gérard HANUS, Amélie LEBRE, Didier LEROY, Agnès PAGIS, Nicole PELOUX, Kevin QUEYREL, Yannis ROCHAS, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY.

Nombre de délégués

En exercice : 26

Présents (mini 11 dont 6 en
salle) : 20

Nombre de voix

En exercice : 37

Présentes : 25

Exprimées par pouvoirs : 11

Total (mini 19) : 36

Quorum atteint

Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Jacqueline BOUYAC à Agnès ROSSI, Éric PHELIPPEAU à Claude AURIAS, Patricia PICARD à Nicole PELOUX, Pascale ROCHAS à Pierre COMBES, Gérard TENOUX à Gilles CREMILLIEUX,

Déléguée excusée : Béatrice BOSSENEC

Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Claude AURIAS est nommé secrétaire de séance.

Objet : Prestation sociale – soutien financier aux agents

Coût global prévisionnel	Dépenses
	2 850.00 €

Rapport :

Le Code Général de la Fonction Publique stipule, en son article L731-1, que l'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.

La Présidente rappelle que le Comité Syndical du 22 juin dernier a décidé, dans le contexte actuel de hausse du prix des carburants, de mettre en place une aide aux agents du Parc pour l'année 2026 ; ces derniers n'ayant d'autre choix que d'utiliser leur véhicule personnel pour se rendre sur leur lieu de travail.

La Présidente propose d'attribuer une aide financière d'une valeur de **75 €** à l'ensemble des agents du syndicat mixte en fonction au 1^{er} août 2026, et ce quel que soit leur statuts (fonctionnaire, contractuel, stagiaire, service civique).

Délibération

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article **L731-1** ;

Vu la réponse du ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales publiée le 01/05/2008 (JO Sénat du 01/05/2008 - page 876) précisant que *"les collectivités territoriales peuvent accorder des bons d'achat pour le montant qu'elles décident. L'action sociale, qui se rattache à la gestion des ressources humaines, figure en effet expressément parmi les compétences reconnues par la loi à ces personnes publiques."*

Considérant que le montant des cadeaux dont pourraient bénéficier les agents au titre de l'année 2026 n'excèdent pas 5% du plafond mensuel de la sécurité sociale (200 € en 2026).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Décide** d'attribuer une aide financière d'un montant total de **75 €** à tous les agents du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales en poste au 1^{er} août 2026, sans discrimination de statut ;
- **Précise** qu'une liste des bénéficiaires est annexée à la présente délibération ;
- **Dit** que cette aide financière prendra la forme de bons d'achats ou de cartes cadeaux et que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget ;
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX



**TABLEAU ANNEXE A LA DELIBERATION
N° 2026-05-04 DU BUREAU SYNDICAL
16 JUILLET 2026**

N° 2026-05-04 / annexe

Liste des bénéficiaires du soutien financier aux agents dans le cadre de la délibération n° 2026-05-04 du 16/07/2026

Nom	Prénom	Nom	Prénom
AUBERT	Vincent	JEAN-PIERRE	Caroline
AUBERT-JACQUIN	Anne	KA	Moustapha
BEUF	Laurent	LAURENT	Alexei
BISSEY	Maxime	MARONNIER	Diana
BROUILLET	Carine	MARTINEZ	Quentin
BRUN	Sandrine	MATT	Audrey
CAROD	Aurélié	MAVIEL	Julie
CAZE	Agathe	MELINE	Fabienne
CHARTIER	Justine	MORARD	Matthieu
CLECH	Maxime	MOREZ	Lucas
DUPIN	Antonin	PARISET	Gwenaëlle
FOUQUET	Ryan	POMMEREAU	Garance
GRAVE	Mélanie	ROSIER	Ludivine
GRAVELAT	Marie-Laure	RUIN	Emilie
GRIFFON	Aurélié	SAVIGNAT	Géraldine
GUDIN	Violaine	SERAIN	Isabelle
GUTTER	Clara	VERNIN	Alexandre
JAUNE	Alexandra	WEST-DU-PLESSIS-QUINQUIS	Valentin